

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

Méchanceté s'apprend sans maître

(Proverbe allemand)

Yvan Perrin - Facebook - L'Allemagne est un pays turbulent. Tout au long de l'Histoire, cette nation a cherché à envahir ses voisins. Cette attitude impérialiste s'était croyait-on un peu calmée au sortir de la seconde Guerre mondiale. En fait, elle a simplement changé de forme. Les diplomates ont remplacé les canons mais l'Allemagne continue d'imposer ses vues au reste du continent. Il y a un certain temps, pour laver l'indélébile tache du nazisme, Angela Merkel ouvrait les portes en grand. Des millions de réfugiés plus ou moins assimilables se sont rués sur l'aubaine. L'Allemagne donnait au monde des leçons d'humanité. *Wir schaffen das* devenait le mantra tenant lieu de réponse aux sceptiques qui ne voyaient pas que des avantages dans cette marée humaine.

Aujourd'hui, cette même Allemagne qui a imposé l'immigration incontrôlée à l'Europe opère un virage à 180°. Il est vrai que les récentes élections européennes suivies d'élections locales ont mis en évidence que les Allemands n'en peuvent plus. Ils souffrent de l'immigration, ce que les huiles du gouvernement niaient avec véhémence. Il a fallu le raz-de-marée du parti patriote *AfD* pour les détromper. Maintenant, plus question d'accueillir, il faut refouler. L'immigration n'est plus une chance, c'est un poison dont il faut se prémunir. Ainsi, sans vergogne aucune, cette Allemagne toujours drapée dans son arrogance rétablit-elle ses frontières sans égards aucuns pour les accords de Schengen-Dublin. Les Teutons ont invité des millions de réfugiés et maintenant, ils n'en veulent plus chez eux.

On disait que l'Allemagne était le moteur de l'Europe. Elle vient d'en tuer le principe phare, l'absence de frontières intérieures. C'est une brillante manière de démontrer que Schengen-Dublin n'a jamais fonctionné, s'agissant d'une utopie fracassée contre la réalité. Malheureusement, Berne n'a aucune intention d'embrayer derrière Berlin pour remettre la frontière à sa place. Les attentats djihadistes se succèdent mais rien n'est entrepris pour protéger la population. Au Palais fédéral, on se dit préoccupé par la situation. Pas suffisamment toutefois pour prendre les mesures nécessaires. Pas encore assez de victimes. —

Y a-t-il encore un élu qui aime les siens ?

Eric Bertinat - La France nous fait pitié. Une dissolution rageuse de l'Assemblée nationale, deux mois sans gouvernement, un personnel politique souvent indigne de sa charge, un premier ministre qui n'a toujours pas décidé de son gouvernement deux semaines après sa nomination, qui donc s'inquiète des Français ? Il y a fort à parier que Michel Barnier ne nommera pas de ministres issus dans rangs du *Rassemblement National* (RN) et sera par conséquent sans majorité; ce qui bloquera le travail du gouvernement et et celui du parlement. Et la France et les Français dans ce petit jeu d'initiés ? Et la sécurité, la santé, l'éducation qui s'effondrent ? Mais quel élu aime encore les Français ? Oui, la France nous fait de la peine parce que nous aimons ce pays et sa culture.

Enfin, ce qu'il en reste...

Contrairement à la France nous avons un gouvernement. Mais le Conseil fédéral nous aime-t-il pour autant, nous respecte-t-il sans s'occuper des modes du mWoment, des pressions internationales, des incitations des puissants ? La question se pose devant l'entêtement du pouvoir à nous rapprocher de l'Union européenne et de bien d'autres entités supranationales. Que penser de la cheffe de notre défense, la Centriste Viola Amherd, qui affirme qu'en participant à l'initiative *European Sky Shield* (1), la Suisse accroît ses possibilités de coopération internationale. Jean-Luc Addor (UDC) lui répond qu'au contraire *La signature de ce projet comporte le risque que la Suisse perde sa souveraineté en matière de défense de son propre espace aérien*. Fabien Fivaz (Verts) parle quant à lui d'une forme de ras-le-bol. *En termes de coopération militaire internationale, Viola Amherd a la mauvaise habitude d'avancer seule sans informer ni consulter.* (*La Tribune de Genève* du 19 septembre 2024)

Car il n'y a pas que l'*European Sky Shield Initiative* qui fait grincer des dents. Cet été, on apprenait que Viola Amherd envisageait de se rapprocher du projet *Pesco*, perçu comme une des prémices d'une Europe de la défense qui affaiblira davantage notre neutralité. Or notre neutralité est en plein débat, une initiative lancée par Christoph Blocher sera prochainement soumise au Parlement.

Unifier n'est pas unir rappelait déjà Gonzague de Reynold dans son ouvrage «Conscience de la Suisse». Et de préciser : *Unir ne détruit rien, mais unifier détruit quelque chose, l'unité*. Mais pour unir, faut-il encore aimer les siens. —

(1) Bouclier antimissile regroupant 19 pays européens pour faire face aux «nouvelles menaces venues de Russie».



Thomas Bläsi : *Il faut intervenir !*

La France est sous le choc : le procès retentissant des viols de Mazan fait prendre conscience de l'ampleur du phénomène de la soumission chimique. Une mission gouvernementale sur ce sujet avait été lancée en avril avec à sa tête la députée Modem, Sandrine Josso, elle-même victime de ce procédé. Thomas Bläsi, pharmacien et conseiller national UDC, fort de son expérience professionnel, a déposé à son tour une motion qui s'attaque aux médicaments utilisés de manière détournée afin d'induire une soumission chimique des victimes.

Perspective catholique : « Est-ce si facile de se procurer ces médicaments dans une pharmacie en Suisse ? »

« Les médecins ne doivent en aucun cas transmettre à leurs patients des ordonnances par voie électronique (par ex. : courriels ou whatsapp). Dans ces conditions, les patients pourraient dupliquer à volonté les prescriptions médicales et en faire un mauvais usage en les présentant dans plusieurs officines. » (Circulaire aux médecins et aux pharmacie du canton de Genève du 06.04.2020).

Thomas Bläsi : La circulaire ci-dessus, qui n'est qu'un rappel des bonnes pratiques de la transmission des ordonnances, semble claire n'est-ce pas ? Et pourtant sur le terrain ce sont entre 30 et 40 % des ordonnances reçues par les officines qui sont présentées par les patients sur leur téléphone portable sans aucune forme de sécurisation électronique. Donc oui il est beaucoup trop facile en Suisse d'obtenir des médicaments pouvant faire l'objet d'un usage détourné !

Et pour le dire sans détour il me devient insupportable de lire dans les journaux les conséquences tragiques de ce que l'on ne peut qualifier que d'une manière : un laxisme crasse !

« Est-ce donc si facile de falsifier une ordonnance ? »

C'est là que le bât blesse dans le cas précis qui nous occupe. Il ne s'agit pas d'ordonnances falsifiées mais d'ordonnances qui suite à la façon dont elles sont transmises aux patients permettent d'obtenir un nombre d'emballages quasi illimité en la présentant dans plusieurs officines qui n'ont aucun moyen de savoir si ladite ordonnance a déjà été présentée ailleurs. Ces ordonnances sont généralement payées en cash, les caisses-maladie n'ont donc aucune possibilité d'intervenir puisque dans ces cas aucune demande de remboursement n'est faite. Quant aux services des pharmaciens et des médecins cantonaux, ils ne sont pas en capacité de sanction-

ner la pratique car il faudrait sanctionner la quasi-totalité des médecins et bloquer la délivrance de 30% à 40% des médicaments ce qui reviendrait à paralyser tout le système de santé.

Vous êtes vous-même pharmacien à Genève, avez-vous été confronté à cette pratique ? »

Oui, tous les jours ! Une ordonnance sur trois est présentée sur son portable ! Ce qu'il est indispensable de comprendre c'est que dans les faits 99,9% de ces ordonnances ne sont pas concernées par un problème d'usage détourné. Cette présentation étant particulièrement confortable pour le patient et le prescripteur. Pourquoi donc vouloir l'empêcher me direz-vous ? Eh bien car dans le 0,1% restant c'est un drame humain assuré, l'usage détourné du médicament permettant d'accomplir des viols, des actes de pédophilie, des vols et autres horreurs.

Les pharmaciens sont-ils tolérants ? Non ils font ce qu'ils peuvent pour éviter au maximum ces drames. La plupart se fixent leurs propres règles de délivrance pour identifier le risque représenté par ce 0,1%. Dans mon officine, présentés sur un portable, nous ne délivrons pas les produits identifiés comme susceptibles d'être utilisés pour soumettre chimiquement une personne. Ce sont ensuite des conversations interminables avec des patients car sous traitement puis avec leur médecin qui nous trouve particulièrement tatillons. Il ne faut pas minimiser l'impact de ces interactions qui sont épuisantes pour nous et qui mènent parfois le médecin contrarié à vous expliquer qu'il ne vous enverra plus de patients car vous êtes trop « compliqué ».

« A la suite des procès des tristes individus qui se sont fait attrapés, y a-t-il eu des poursuites à l'encontre des médecins et pharmaciens qui ont été mêlés à ces affaires ? »

Il faudrait être en capacité d'identifier le médecin prescripteur et la pharmacie qui a effectué la délivrance. La police et la justice ont devant eux une victime quand ce n'est pas un cadavre avec une substance dans son sang. La victime n'ayant pas elle-même acquis le produit, et le criminel ayant pu l'acheter à une tierce personne responsable de la fraude mais n'ayant à son stade agit que pour des raisons mercantiles. Une boîte vendue en pharmacie pour une trentaine de francs se revend entre 500frs et 1000frs sur le marché noir à Genève selon le cours du jour ! Les services cantonaux ayant pour les raisons expliquées plus haut une impossibilité à faire leur travail. Et n'oublions pas l'obstacle principal ! Ces produits provoquant une amnésie antérograde la victime est le plus souvent dans une incapacité d'identifier l'auteur. Le crime parfait en somme...

Pourquoi ne pas exiger que la législation actuelle définisse clairement l'usage des médicaments ?

L'usage des médicaments est déjà clairement défini mais il y aura toujours des criminels pour chercher les failles du système, la pratique actuelle en fait un gouffre. Dans l'urgence et en attendant l'introduction du dossier électronique du patient qui doit contribuer à améliorer les choses, il faut agir ! La solution la plus simple est donc d'uniformiser la forme de l'ordonnance en l'assortissant

d'un QR code permettant au pharmacien de savoir si l'ordonnance est bien émise par un médecin et si le médicament a déjà été délivré ainsi que la durée de validité de l'ordonnance. Cela peut être une solution transitoire qui assurera un contrôle efficace pour les médecins et les pharmaciens cantonaux.

Pensez-vous que l'exécutif fédéral puisse rapidement donner suite à votre motion ? Et que ces mesures seront bien accueillies par ces mêmes professionnels de la Santé ? »

Je suis conseiller national depuis peu et le premier pharmacien siégeant aux Chambres fédérales depuis 50 ans au moins, je suis dans mon rôle en proposant des solutions qui puissent être simples, financièrement supportables et efficaces pour sécuriser les médicaments. Il ne fait par contre pas partie de mes prérogatives de satisfaire tous les professionnels de la Santé. Je ne peux qu'espérer que ces mesures soient bien accueillies mais cela ne constituera jamais une limitation à mon travail parlementaire. Si la décision est prise au niveau du Conseil fédéral, la mise en place de ma motion pourrait être très rapide, les officines ayant toutes des systèmes informatiques intégrés et une connexion Internet hautement sécurisée pour garantir la protection des données médicales entre autres. —

Terreur au sein de l'administration suisse (3)

Jean-Pierre Saw - Pour compléter notre tryptique, il semblerait que les demandes de visas en vue d'occuper des postes au sein de la Genève internationale soient à présent refusées aux ressortissants de certains pays. Un cas concret nous a été soumis. Il s'agit d'un profil titulaire de diplômes européens, au bénéfice de plusieurs années d'activité au sein des organisations internationales, qui a par le passé notamment obtenu des visas au Canada et aux Etats-Unis, et travaillé à deux reprises pour les missions des Nations unies. La personne a reçu un contrat de travail à Genève pour une nouvelle affectation au sein d'une organisation active dans le droit de la propriété intellectuelle. Afin d'honorer ce contrat, l'employé demande un visa à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations unies. Celle-ci envoie le dossier « en consultation à Berne », contrairement à la procédure habituelle pour ce type de demande. Finalement, le contrat de travail est annulé suite à l'interdiction des « services compétents » de délivrer un visa. L'article 25 de la convention de siège avec l'organisation est évoqué : « Rien, dans le présent accord, n'affecte le droit du Conseil fédéral de prendre toutes les précautions utiles dans l'intérêt de la sécurité de la Suisse ».

De grands mots pour cacher quoi ? D'une part, cet article autorise expressément le Conseil fédéral, et lui seul, à prendre des mesures ; d'autre part il faut une menace contre la sécurité de la Suisse. Si celle-ci est avérée, et que la personne concernée est un espion nouvellement identifié, soit. Admettons que l'administration suisse refuse à présent la présence sur son territoire de profils qu'elle tolérerait jusqu'à présent : c'est déjà un changement de politique. Mais il n'est pas exclu que la seule citoyenneté de certains Etats jugés hostiles suffise à refuser les dossiers. Se pose

la question de savoir quelle autorité a déterminé ce changement de politique – dont les détails restent à déterminer - et sur quelle base ; quelles conséquences cela aura sur la Genève internationale ; quelles répercussions nous pouvons envisager sur l'image du pays à l'international ; vers quel type d'organisation interne cette brusque contraction nous mène : la fin d'un certain type de société libre et libérale ?

Dans tous les cas, la mise au ban par la Suisse d'un certain axe du mal se confirme ; dans le viseur, un certain nombre de pays considérés comme « hostiles à nos valeurs ». Il y a fort à parier que nous ne serons pas déçus par le nombre d'Etats qui correspondent à ce critère... A moins, tout simplement, que la panique interne ne bloque la totalité des dossiers présentant le moindre potentiel de risque politique. Individuellement et collectivement, nos fonctionnaires pourraient être atteints de paranoïa aigue. La Suisse serait donc subitement devenue la cible privilégiée de toutes les forces de subversion ! Ou alors le simple exécutant de la volonté des puissants du moment... Le visage international que la Suisse s'est façonné depuis des décennies s'en trouverait pour le moins défiguré.

Une fois conscient des différentes dérives inquiétantes mentionnées dans cette série (purge au sein des cadres de l'armée, éviction des profils dérangeants au DFAE, durcissement des conditions de visa auprès des organisations internationales), le Parlement doit urgemment prendre ses responsabilités : 1. Mettre sous pression et cadrer le personnel élu dépassé par sa tâche ; procéder de concert avec lui à une analyse approfondie, indépendante et impartiale de la géopolitique mondiale, de ses conséquences pour la Suisse et de la place que celle-ci souhaite occuper ; 2. Identifier

pour l'avenir des personnalités à la hauteur des défis de notre époque, et non simplement des profils issus d'un consensus mou. Dans cette optique, chaque citoyen doit réaliser que le personnel politique qu'il envoie (ou laisse envoyer par défaut) siéger à Berne engage l'avenir collectif et les destins individuels. Les prochaines élections fédérales n'étant agendées que pour 2028, nous ne sommes probablement pas au bout de nos mauvaises surprises. Qu'elles soient au moins systématiquement et méthodiquement dénoncées par les lanceurs d'alerte de tous bords ! —

Photo catho

Mgr Freppel, évêque d'Angers (1827-1891), portait dans ses armoiries épiscopales : d'azur à l'abeille d'or, et cette devise : *Sponte favos oegre spicula - Volontiers son miel, à regret son dard* (voir texte ci-contre)



Cécilia Romanens

Les bonnes Lectures



Mgr Freppel, évêque d'Angers - « Vous ne voulez plus que des écoles laïques, les despotes de tous les temps ont parlé de la sorte. Et la liberté et la conscience des pères de famille, qu'en faites-vous ? C'est peu de chose pour vous, paraît-il ; pourvu que vos rancunes soient satisfaites, le reste vous est indifférent. En ne voulant pas souffrir à côté de vous des gens qui pensent autrement que vous, vous n'êtes que trop fidèles aux habitudes dictatoriales de votre parti, pour qui la liberté n'a jamais été qu'un mot vide de sens.

« Mais en vérité, j'entends débiter depuis quelque temps des choses tellement étranges qu'on est à se demander s'il reste encore dans une partie de cet infortuné pays une ombre de bon sens. Depuis quand a-t-on besoin d'être laïc pour enseigner l'orthographe, le calcul, l'écriture, la musique ? Est-ce que les vingt-six lettres de l'alphabet sont devenues laïques depuis le 4 septembre ? Y a-t-il quelque part une grammaire ecclésiastique, ou une autre qui ne le soit pas ? Qu'est-ce que ces qualifications ont à voir et à faire dans un ordre de choses qui ne les comporte pas ? Est-on plus apte à conduire les doigts de l'enfant ou à lui faire épeler des syllabes, parce que l'on porte une redingote ou une robe ? Mais, messieurs, ce sont là des puérités qui n'ont pas de nom et qui, je l'imagine, font rire de nous, à l'heure qu'il est, dans le monde entier ; ou bien y aurait-il quelque autre chose, sous ce mot « laïque » ?

Y aurait-il par hasard l'exclusion de toute croyance et de tout enseignement religieux ? Les écoles des Frères seraient-elles odieuses au parti radical, parce qu'au lieu d'y apprendre à chanter la Marseillaise et à coiffer le bonnet rouge, on y apprend la crainte de Dieu, le respect de l'autorité, l'amour de la discipline, l'esprit de dévouement et de sacrifice, toutes choses qui ne portent ni de près ni de loin à faire des émeutes, à incendier les monuments et à fusiller les prêtres ? Est-ce là ce qui déplaît ? Qu'on le dise tout haut et tout le monde comprendra ! » (source : [cliquez ici!](#))

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : **Cliquez ici !**

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)
D'avance, nous vous remercions

www.perspectivecatholique.ch